

Colloque ADDES du 24/0112

Thème : La course à la taille dans l'économie sociale est-elle inéluctable ?

En ouverture, le président de la Fondation du CC a rappelé que l'année 2012 avait été proclamée l'Année Internationale des Coopératives par l'ONU et a donné quelques chiffres pour positionner les coopératives dans l'économie mondiale et en France.

Au niveau mondial :

- 300 premières coopératives mondiales génèrent 1 100 milliards \$ de chiffre d'affaires.
- elles emploient plus de 100 millions de personnes
- elles touchent plus de 2,5 milliards de personnes

En France :

- les 100 premières coopératives génèrent 188 milliards € (+4 % de croissance en moyenne entre 2008 et 2011, 23 % du top 300 de l'ONU)
- les coopératives agricoles : 90 milliards € de CA
- la distribution : 100 milliards € de CA
- les banques coopératives : 90 milliards € de CA (2 banques coopératives classées parmi les 29 banques mondiales à risque systémique - CA et BPCE)

S'agissant de la course à la taille, le Crédit Coopératif a dû s'inscrire dans ce mouvement depuis plus de 30 ans pour continuer à exister.

- début des années 80 : désencadrement du crédit, extinction des prêts bonifiés, acquisition du statut d'organe central (principe d'autonomie), association d'établissements affiliés, déclaration de principes en 1984, le partenariat érigé en principe fondateur.

- années 90 : croissance externe par reprise d'établissements "compatibles" avec les principes en vigueur au CC (taille x 2)

- 2003 : adossement au Groupe BP régi par un protocole préservant l'autonomie de gestion du CC

Le CC a cru en taille sans se lancer dans une course à la taille sans pouvoir échapper au mouvement de concentration favorisé par la globalisation de l'économie.

Le "too big to fail" mis en oeuvre dans le secteur bancaire en est une des déclinaisons.

Les secteurs de l'industrie, de l'agroalimentaire et des services connaissent depuis les années 90 une vague de concentration sans précédent via des opérations de fusions-acquisitions.

On a vu comment les banques coopératives et mutualistes ont réagi à ce mouvement avec des réussites et des échecs. (il serait peut-être intéressant si cela n'a pas été fait de se livrer à une analyse en profondeur des conséquences

sur leur gouvernance)

Le nombre de mutuelles doit être divisé par 2 d'ici 2015, les associations sont confrontées à toutes sortes de défis (budgétaires, explosion des demandes, bénévolat/salariat, ...), la coopération agricole doit faire face à la mondialisation des marchés, les scop doivent faire face à de nouveaux concurrents et s'ouvrir plus largement à l'international.

Contrairement aux entreprises capitalistes, les opérations de rapprochement ne peuvent pas se réduire à des prises de participation ou des opérations de fusions-acquisitions, elles doivent prendre des formes compatibles avec leur statut : alliances, adossement, mutualisation de services, création de filiales ...

La diversité de ces approches a été illustré à partir d'expériences observées dans les coopératives vinicoles du Languedoc-Roussillon, d'associations d'accueil des jeunes enfants dans le Finistère, le secteur associatif des musiques actuelles (Fédurock), d'entreprises d'insertion du Nord-Pas de Calais.

Pour plus de détails consulter les présentations du colloque à l'adresse :

http://addes.asso.fr/article.php3?id_article=31

-